Le rapport du Groupe de travail sur les coûts de construction du pipeline (le rapport Horte), parrainé par EMR Canada, est terminé et les recommandations du Groupe ont été publiées à la fin de 1983. Même si le rapport traite de coûts de construction des pipelines à l'échelle du Canada, on y a accordé une attention particulière aux questions de réglementation dans le Nord. On y reconnaît également l'importance de la Politique de mise en valeur des ressources, du Gouvernement des T.N.-O..

À la fin de 1983, le ministre du MAINC invitait le Gouvernement des T.N.-O. À participer à l'Examen de la réglementation applicable au Nord, une revue globale intergouvernementale et interministérielle de tous les grands processus réglementaires applicables au Nord. Cet examen visera notamment les mécanismes réglementaires applicables à l'industrie pétrolière et gazière et à l'industrie minière; l'examen vise l'identification des lacunes, des inconsistances et des chevauchements dans les processus de réglementation et d'évaluation, en vue d'apporter les correctifs et les simplifications qui s'imposent. Le Secrétariat a été désigné comme principal porte-parole gouvernemental pour cet examen.

L'Exécutif a autorisé une Politique énergétique du Gouvernement des T.N.-O., à la fin de 1983. La politique précise les principes de base ou les objectifs de l'effort gouvernemental et l'orientation plus spécifique devant inspirer le développement et la conduite des programmes énergétiques par les départements responsables d'appliquer les politiques. Cette politique précise en outre un mécanisme de planification, appelé Plan du programme énergétique, qui devrait permettre l'examen régulier des programmes des ministères. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a demandé la préparation d'un document destiné à l'Assemblée législative, pour expliquer les divers types de problèmes énergétiques que connaissent les T.N.-O. et les solutions préconisées par la Politique énergétique pour résoudre ces problèmes.